



GRILLE DE CONSULTATION

Projet de refonte du *Règlement R1998-5* concernant le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*

Groupe consulté : **Association des cadres de Montréal (ACM)**

Pour chacune des sections du projet de révision du Règlement disponible en annexe, veuillez vous prononcer sur la clarté du propos et faire part de vos commentaires, s'il y a lieu.

Section du projet de Règlement	Clarté du propos	Commentaires, s'il y a lieu
Section 1 - Dispositions générales (points 1 à 1.3.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Les définitions sont claires et sans équivoque. Il faudrait toutefois spécifier que la Commission scolaire comprend l'ensemble de ses composantes, à savoir l'instance représentative (le Conseil) et tous ceux qui en appliquent les décisions en fonction de la délégation de pouvoir en place : la direction générale, les cadres.
Section 2 – Devoirs et obligations du commissaire (points 2.1 à 2.10.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'obligation de loyauté est partagée à travers toute la commission; ceci justifie que les griefs des commissaires au regard de la gestion passent obligatoirement par le filtre de la direction générale, et que les rapports ne soient jamais directs entre le politique et la gestion. Il s'agit ici d'un enjeu clair de loyauté dont l'application à la CSDM comporte assurément des modifications aux pratiques des membres actuels du Conseil. L'obligation de loyauté devrait également prévoir le conflit possible entre les intérêts de la CSDM et les intérêts d'un groupe de personnes militant activement pour une cause spécifique ou pour la résolution d'une situation problématique qui concerne des orientations ou des décisions de la CSDM.
Section 3 – Conflits d'intérêts (points 3 à 3.2.2.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Section 4 – Mécanisme d'application du code d'éthique et de déontologie (points 4 à 4.7.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le rôle conseil de la secrétaire générale auprès de la présidence devrait être spécifié : la présidence pourrait ainsi sursoir aux discussions en conseil et demander l'avis de la Secrétaire générale lorsqu'elle considère que la nature des échanges ou que le comportement de commissaires contrevient aux procédure ou au présent code – une forme de « Time-out »...



Section du projet de Règlement	Clarté du propos	Commentaires, s'il y a lieu
Section 5 – Disposition finale (Point 5 à 5.2.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Commentaire additionnel

L'Association des cadres de Montréal (ACM) salue l'effort entrepris pour une modernisation du code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSDM. Comme pour l'ensemble des politiques adoptées par l'administration, le défi réside toutefois moins dans la rédaction que dans **l'application** des règles prescrites. Le défi de la **loyauté** et du travail en **collaboration** est important, tant pour le niveau politique que pour les membres des équipes de gestion. Tant les uns que les autres portent leurs intérêts, les uns envers leurs commettants, les autres au regard des opérations qu'ils souhaitent mener, et tous envers les élèves que nous desservons. C'est notre point de jonction.

À la CSDM, les interfaces entre le politique et la gestion sont nombreuses, **trop nombreuses**, et découlent de ces rapports de proximité le risque de déloyauté et d'incohérence de part et d'autre. Aussi, l'ACM suggère à **tous les commissaires** actuellement en exercice qu'ils posent un regard critique sur leur mode d'interaction avec les équipes de gestion de leur commission scolaire, sous l'angle de ce code d'éthique qui nous est présenté. Nous sommes persuadés que ce regard critique mènera à une réflexion sur la façon dont s'articule la relation entre le politique et la gestion au sein de la CSDM et que certaines interventions directes des commissaires dans la gestion de la CSDM et de ses écoles et centres pourront **cesser**, pour le plus grand bénéfice de nos écoles et de notre institution, pour qui nous travaillons tous, une institution dont les défis sont éminemment importants, et qui mérite, aux yeux de l'opinion publique, bien plus d'égards qu'elle n'en obtient présentement.

Au nom des membres que nous représentons fièrement

Daniel Martin, président
Association des cadres de Montréal (ACM)

<https://acm.quebec>